

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Eric Tounsi, Carine Florent, Émeline Kessler, Agathe Mahmoudi, Véronique Hubert, Florian Renard, Mélissa Boucher, et Eddy Zdziech, Maklouf Bouaoud	
Présents 27 / 33 Pouvoirs : 4 / 33		
Votants 31 / 33		
Secrétaire de séance Florian Renard	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : Eric Warmoes à André Kaczor, Jocelyne Dusautois à Karine Lippert, David Belurier à Véronique Hubert et Philippe Lambert à Eddy Zdziech	
	Absent (es) excusés (es) : Hayette Ait Kaddour et Jean-Claude Priez	Absent (es) :
DELIBERATION 2023.03.07	Modification des représentants au CA de l'association des maisons de quartier	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4 et L.2121-2

Vu la délibération n°2020.03.02 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant installation du Conseil municipal

Vu l'arrêté préfectoral portant acceptation de la démission de Madame Micheline Wannepain de ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale de la commune de Raismes, en date du 13 avril 2023, et sa notification en date du 26 avril 2023,

Vu la délibération numérotée 2023.03.02 actant l'intégration de Madame Mélissa Boucher en qualité de conseillère municipale,

Vu la délibération 2020.04.32 intitulée désignation des représentants au CA de l'association des maisons de quartier,

Considérant qu'il convient de palier au remplacement de Madame Micheline Wannepain et de modifier la délibération,

Vu l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués doivent être désignés au scrutin secret, sauf décision prise à l'unanimité du conseil municipal,

Considérant qu'il convient de remplacer qu'un seul nom à la délibération 2020.04.32,

Considérant la proposition suivante : Lætitia Millecamp

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACTE l'élection et la désignation sans scrutin secret

ELIT et DESIGNE Lætitia Millecamp, en remplacement de Micheline Wannepain, comme représentante de la commune à la maison de quartier Joliot Curie (Petit Paris)

DIT que sont conservées les décisions de la délibération 2020.04.32 intitulée désignation des représentants au CA de l'association des maisons de quartier, pour précision :

- élection et désignation de Patrick Trifi et Jérôme Ibanez comme représentants de la commune au CA de l'association des maisons de quartier
- élection et désignation comme représentante de la commune à la maison de quartier de Vicoigne : Annette Bramme et à la maison de quartier de Sabatier : Karine Lippert

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour copie conforme,
Le Maire
Aymeric ROBIN**

Signé par le Maire le 16 mai 2023 Transmis et reçu en préfecture le 17 mai 2023 Publié le 17 mai 2023
